Envoyé en préfecture le 10/07/2025
Reçu en préfecture le 10/07/2025
Publié le 11/07/2025
ID : 080-258004365-20250710-DL05_CS_IOT-DE

43 Avenue d'Italie
80090 AMIENS
www.sommenumerique.fr
Tél. 03 22 22 27 27
courrier@sommenumerique.fr

20250623_DL_05

OBJET : Généralisation Territoires connectés – plan de financement et offre de services

Date de convocation :
16 juin 2025

Date de séance :
23 juin 2025

Date d'affichage :
11 juillet 2025

Membres en exercice : 46

Membres présents : 14

Membres votants : 25

Séance en présentiel et visioconférence, conformément à la loi

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée l'unanimité

Jours et heures d'ouverture du syndicat mixte :

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 juin à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. VARLET Philippe.

Etaient présents : Monsieur VARLET, Monsieur PARSIS, M. DELFOSSE, M. LEFEBVRE, Monsieur BEAUFILS, Monsieur DEFRANCE, Monsieur MAROTTE, Monsieur PAYEN, Madame POUPART, Monsieur MASSET, Monsieur GILLET, Monsieur HAZARD, Monsieur GORRIEZ, Madame LHOMME.

Secrétaire de séance : Monsieur PARSIS Laurent

Pouvoirs :
Madame DELETRE donne pouvoir à Monsieur MASSET
Monsieur DECLE donne pouvoir à Monsieur MAROTTE
Madame DE WAZIERS donne pouvoir à Monsieur DELFOSSE
Monsieur JACQUES donne pouvoir à Monsieur GORRIEZ
Madame MAILLE-BARBARE donne pouvoir à Monsieur PARSIS
Monsieur WALIORA donne pouvoir à Monsieur LEFEBVRE
Monsieur BEAUMONT donne pouvoir à Monsieur GILLET
Monsieur PENAUD donne pouvoir à Monsieur VARLET
Monsieur DEBEUGNY donne pouvoir à Monsieur PAYEN
Monsieur FOUCAULT donne pouvoir à Monsieur BEAUFILS
Monsieur DURIEUX donne pouvoir à Madame POUPART

Après une année d'expérimentation du déploiement d'un réseau bas débit de type Lora et de différents usages associés à des objets connectés, le Président présente au Comité syndical les conditions d'un déploiement généralisé, en termes de plan de financement de l'opération et de l'offre de services associée. Il s'agirait de proposer aux collectivités et établissements publics qui le souhaitent, de bénéficier de l'environnement sécurisé d'un réseau public d'objets connectés, comprenant la connectivité et éventuellement une plateforme de visualisation des données et de pilotage des services.
L'offre de services de Somme Numérique, se veut sécurisée et souveraine de bout en bout, en s'appuyant sur des infrastructures publiques tels que les passerelles Lora reliées sur le réseau de fibre optique et son data center pour le stockage des données.
L'avantage également est que cette infrastructure est neutre et multifonctionnelle. Les données restent accessibles aux collectivités et pourront être utilisées pour différents usages, sans blocage technique ou contractuel.

Signé électroniquement par : Philippe Varlet
Date de signature : 16/07/2025
Qualité : Président de Somme Numérique

Envoyé en préfecture le 10/07/2025
Reçu en préfecture le 10/07/2025
Publié le 11/07/2025
ID : 080-258004365-20250710-DL05_CS_IOT-DE

Modalités de généralisation :

- Besoins estimatifs de 526 passerelles pour une couverture optimale du département (20 déjà déployées);
- Budget d'investissement : 3 176 000€ HT
- Subventions estimées pour 3 ans (accord FEDER jusque 2027) : 417 000€
- Déploiement au fur et à mesure des projets locaux et sous la commande des collectivités ou établissements publics qui solliciteront le syndicat mixte ;
- Besoins estimatifs de 3 ETP pour la conduite le projet, en complément des actions menées par les prestataires privés – mobilisation des ressources internes au démarrage de l'opération et sollicitation de renfort en cas de besoin sur des missions spécifiques ;

La contribution annuelle d'accès au service est décomposée comme suit :

- Connectivité sur le domaine de la télérelève et la gestion de l'eau potable et de l'assainissement
- Connectivité sur les autres cas d'usages (gestion bâtimentaire, gestion des crues, gestion des déchets…)
- Service de visualisation des données à travers une plateforme de données

TARIFS	Année 1 -2026	Année 2 -2027	Année 3 -2028
Tarif connectivité pour les domaines de l'eau et l'assainissement par capteur / mois	0,10€ HT	0,15€ HT	0,20€ HT
Tarif connectivité pour tous les autres cas d'usages (gestion bâtimentaire, gestion des crues, gestion des déchets …) par capteur / mois	0,15€ HT	0,25€ HT	0,35€ HT
Tarif d'accès à la plateforme hyperviseur et de visualisation des données par capteur / mois	0,80€ HT	1,20€ HT	1,50€ HT

Modalités liées au capteur :

- Revente des capteurs : frais de gestion = 1% du prix du capteur
- Installation de capteur et configuration (intégration dans le cœur de réseau de Somme Numérique) : 1% du coût de l'intégrateur
- Configuration seule (intégration dans le cœur de réseau de Somme Numérique) : 1 % du coût de l'intégrateur
- Maintenance seule, selon le type de capteur : 3 % du coût de l'intégrateur
- Location sur 5 ans, installation, configuration, maintenance : sur devis

Envoyé en préfecture le 10/07/2025
Reçu en préfecture le 10/07/2025
Publié le 11/07/2025
ID : 080-258004365-20250710-DL05_CS_IOT-DE

LE COMITE SYNDICAL

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU les statuts du syndicat ;
- VU le rapport présenté par le Président ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour les collectivités et établissements publics d'accéder à un réseau public sécurisé et souverain d'objets connectés afin de faciliter la mise en œuvre de services innovants en matière de gestion des équipements publics, de suivi environnemental, de gestion énergétique, etc. ;

CONSIDÉRANT les résultats positifs de l'expérimentation conduite durant l'année écoulée et la volonté de généraliser ce dispositif à l'échelle du territoire ;

CONSIDÉRANT le plan de financement prévisionnel ;

CONSIDÉRANT l'offre de services élaborée, comprenant, la mise à disposition d'une connectivité LoRa sécurisée, l'accès à une plateforme de visualisation et de gestion des données, ainsi que des prestations d'accompagnement et d'assistance technique ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Approuve le principe de généralisation du dispositif "Territoires connectés et durables" sur l'ensemble du périmètre d'intervention du syndicat, selon les modalités présentées.

ARTICLE 2 : Approuve le plan de financement de l'opération tel que présenté, incluant les modalités de participation financière des collectivités et établissements publics intéressés.

ARTICLE 3 : Autorise le Président à déposer toutes demandes de financement répondant aux critères d'éligibilité de l'opération, notamment les fonds européens FEDER, et en faire bénéficier les membres au travers de son offre de service.

ARTICLE 4 : Approuve l'offre de services associée à ce dispositif, comprenant la connectivité LoRa, l'accès à une plateforme de gestion des données et des services de revente de capteur et d'accompagnement technique.

ARTICLE 5 : Autorise le Président à signer tout document contractuel ou convention afférent à la mise en œuvre de cette opération.

ARTICLE 6 : le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.